

# Développement Outre-Mer Transmission

**PRÊT****Prêt sans  
garantie****DE 10 K€ à 1 000 K€ | DE 5 À 7 ANS**

Pour les **PME** localisées sur le territoire des **DROM** (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) des **COM** (Polynésie Française, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et Wallis-et-Futuna) et de la Nouvelle-Calédonie



## BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

### ÂGE DE L'ENTREPRISE

- > de 3 ans
- A l'exception des entreprises constituées :
  - Par le groupe bénéficiaire dans le but de réaliser une opération de croissance externe,
  - Sous forme d'une holding ad hoc créée dans l'objectif de la reprise,
  - Par les repreneurs dans le cadre d'une opération de LBO, dès lors que l'entreprise cible à plus de 3 ans

### ÉLIGIBILITÉ

- **PME** répondant à la définition européenne
- Entreprises de cotation **FIBEN 1+ à 5+**
- **Tous secteurs d'activité**, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles, et les entreprises en difficulté)



## COÛTS

- **Taux fixe**
- **Frais de dossier** : 0,40% minimum du montant du prêt
- **Assurance Décès PTIA**



## ATOUTS DU PRODUIT

- **Prêt modulable** sur la durée (de 5 à 7 ans) avec un différé d'amortissement en capital modulable de 0 à 24 mois
- **Montant d'intervention jusqu'à 1 000 K€**
- **Ouvert aux DROM et aux COM**



## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- **Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés**, selon les règles et taux en vigueur



## QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **La transmission de la majorité du capital, des droits de vote, ou le cas échéant, d'une position minoritaire** ayant vocation à atteindre la majorité dans un temps déterminé, attestée par contrat
- **L'acquisition par un ou des actionnaires majoritaires d'une minorité du capital** lorsque l'opération est essentielle au développement de l'entreprise
- **La reprise du fonds de commerce**



## MODALITÉS

- **Régime aides d'Etat de minimis**
- Le montant du prêt est au plus **égal au montant des fonds propres et quasi fonds propres** de l'emprunteur
- **Pas de suretés réelles et / ou personnelles**
- **Partenariat financier** portant sur le même programme réalisé depuis moins de 6 mois
- **Échéances trimestrielles** avec amortissement linéaire du capital

**CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)**

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier